

**ACCREDITATION PANEL FOR DOCTORAL PROGRAMMES
AND
INTERNSHIPS IN PROFESSIONAL PSYCHOLOGY**

Rev. 09.09.01

RE: Fee Schedule for Academic Year 2009-2010

CPA's Board of Directors establishes accreditation site visit charges at the beginning of each academic year. These charges are based on the previous year's average costs of visits and on information on prospective costs for the next academic year. Programmes will receive an invoice from the CPA office shortly following the site visit. Payment should be submitted to the CPA Registrar upon receipt of the invoice.

Annual fees are established by CPA's Board of Directors yearly for a one-year period. Accredited programmes will receive an invoice from the CPA office in August/September for the following academic year (e.g. Programme is billed for 2009-2010 in August 2009). The annual fee must be paid by October.

If you have any questions regarding the fee schedule, please contact the Accreditation Office at 613-237-2144 Ext. 328.

Application Fee: \$ 1000 plus 5% G.S.T.

Appeal Fee: \$ 1500 plus 5% G.S.T

Site Visit Fee:

Doctoral Programme (minimum of 3 site visitors) ☺☺☺

Internship Programme (minimum of 2 site visitors) ☺☺

◆ \$1375 plus 5% G.S.T. for each site visitor travelling within Canada

◆ \$1500 U.S. plus 5% G.S.T. for each site visitor travelling from the U.S. to Canada.

Annual Fee: Doctoral & Internship Programmes \$2200 plus 5% G.S.T.

JURY D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES DOCTORAUX ET D'INTERNAT EN PSYCHOLOGIE PROFESSIONNELS

Révisé le 1^{er} septembre 2009

OBJET : Barème de tarifs pour l'année universitaire 2009-2010

Au début de chaque année universitaire, le Conseil d'administration de la SCP détermine les frais des visites effectuées à des fins d'agrément. Ces frais sont basés sur les coûts moyens établis pour l'année précédente, ainsi que sur les coûts prévus pour l'année universitaire suivante. Les responsables des programmes recevront une facture de la SCP peu de temps après la visite. Le paiement devrait être fait, sur réception de la facture, à l'ordre du registraire de la SCP.

Les frais annuels sont fixés chaque année par le Conseil d'administration de la SCP, pour une période d'un an. Les responsables des programmes agréés reçoivent en août une facture de la SCP, qui couvre les frais de l'année universitaire à venir (p. ex. le programme reçoit en août/septembre 2009 la facture pour l'année 2009-2010). Les frais annuels doivent être payés au plus tard en octobre.

Veuillez communiquer avec le bureau d'agrément 613-237-2144, poste 328 pour tout renseignement sur le barème.

Demande d'agrément : 1000 \$ plus 5 % (TPS)

Appel de décision : 1500 \$ plus 5 % (TPS)

Visite : Programme doctoral (minimum de 3 visiteurs): ☺☺☺

Programme d'internat (minimum de 2 visiteurs): ☺☺

- ◆ 1375\$ plus la TPS pour chaque visiteur qui voyage à l'intérieur du Canada
- ◆ 1500\$ (US) plus la TPS pour chaque visiteur qui voyage entre les États-Unis et le Canada.

Frais annuels : Programmes doctoraux et d'internat: 2200 \$ plus 5 % TPS)

